



La guerre des brevets

d'Edison aux frères Wright

Une comparaison franco-américaine

Pierre-André MANGOLTE

Collection « Chemins de la Mémoire »

Série « Histoire économique »

ISBN : 978-2-343-03734-9 • 25 € • 242 pages

Ce livre est une étude d'ensemble - la première à ce jour - sur les guerres des brevets de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} aux Etats-Unis. Trois cas sont analysés : le cinéma avec Thomas Edison et sa revendication d'un « droit » de premier et seul inventeur de l'industrie, l'industrie automobile avec l'affaire du brevet Selden, l'industrie des avions et le conflit autour du brevet des Wright. Trois industries donc qui émergent au même moment en France et aux Etats-Unis, et qui logiquement auraient du suivre à peu près le même chemin et connaître les mêmes développements. Il y avait en effet des deux côtés de l'Atlantique un système de brevets (ou patents) accordant aux inventeurs des droits exclusifs sur leurs inventions. Des titres étaient délivrés, et les principales nouveautés techniques, à l'origine des nouvelles industries, étaient brevetées. Mais en France il n'y eut aucun conflit important, à la différence de ce qui se passa aux Etats-Unis. La guerre des brevets est une spécificité américaine, ce qui conduit l'auteur à comparer systématiquement les situations et les évolutions dans les deux pays, industrie par industrie.

La première partie du livre traite d'une question générale : Pourquoi des guerres des brevets aux Etats-Unis et non en Europe ? La réponse étant à trouver dans une représentation juridique différente de « l'invention » et des droits de l'inventeur, associée à des pratiques administratives et judiciaires elles aussi différentes. Le déroulement des trois guerres est alors retracé et analysé.

La deuxième partie porte sur les conséquences en matière d'industrie et d'innovation. Dans l'industrie du cinéma, les litiges paralysèrent la production pendant une dizaine d'années, avec formation finalement d'un cartel (et pool de brevets), la *Motion Picture Patents Co*, et déclenchement d'une nouvelle guerre, celle des indépendants. C'est d'ailleurs une des causes de la suprématie mondiale du cinéma français jusqu'en 1914. Même constat pour l'industrie des avions. Alors qu'en France, rien n'entravait l'essor concurrentiel de l'industrie, aux Etats-Unis, le conflit entre les Wright et Glenn Curtiss bloquait tout développement, ce qui contraignit l'administration américaine à intervenir lors de la première guerre mondiale. Il fallait clore cette guerre des patents qui interdisait toute production d'avions à grande échelle. L'administration Wilson imposa donc un accord donnant à tous les industriels de l'aviation un libre accès aux innovations brevetées. Dans l'industrie automobile, l'affaire du brevet Selden, un avocat qui revendiquait l'automobile à moteur à explosion comme son invention exclusive, dura huit ans ; mais les conséquences sur l'activité industrielle furent limitées. Les industriels jugèrent cependant que les seuls gagnants dans de tels conflits étaient les hommes de lois, et ils mirent sur pied un accord de licences croisées pour s'autoriser mutuellement le libre usage de leurs innovations brevetées, lequel fonctionna jusqu'en 1955.

La comparaison entre la France et les Etats-Unis montre aussi l'importance des modèles économiques, modèles tournés vers l'industrie ou fondés sur la détention et l'exploitation des brevets, ces deux manières différentes de produire ou extraire la valeur étant largement contradictoires. Il en est de même en matière d'innovation, et l'exemple de l'industrie des avions est particulièrement éclairant. Car en France, il y a à l'époque un ensemble de règles et d'institutions - le système des « prix et des concours » - qui dope l'innovation, et de fait des formes de partage et de mise en commun des innovations, à l'inverse du principe du droit exclusif du brevet d'invention. Mais aux Etats-Unis, c'est bien la priorité donnée à la valorisation et l'exploitation du patent qui explique l'attitude des Wright, et décourage les autres innovateurs et industriels.

La dernière partie du livre traite du rétablissement d'une certaine « paix des patents », avec formation de différents pools de brevets et intervention de la nouvelle politique antitrust issue de la loi Sherman de 1890. C'est l'apparition d'une nouvelle jurisprudence en matière de patents dans le procès *United States vs MPPC*. La *MMPC* fut alors condamnée et dissoute. Mais les accords de l'industrie automobile et de l'industrie des avions (la *Manufacturers Aircraft Association*) échappèrent à toute condamnation, et servir même de modèles dans l'entre-deux guerres à

d'autres industries. Ils permettaient en effet, sans entraver la concurrence, de faire disparaître l'élément de monopole du brevet et sa conséquence éventuelle, la paralysie mutuelle en matière d'activité industrielle et d'innovation. L'analyse des politiques de brevets de l'industrie automobile et de l'industrie des avions montre d'ailleurs qu'il y avait là une « abolition locale du système américain des brevets », les industriels propriétaires des brevets lui substituant une règle de partage et de mise en commun de leurs innovations respectives.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : UNE SPÉCIFICITÉ AMÉRICAINE, LA GUERRE DES BREVETS

Ch. 1 : La représentation de « l'invention », le cas français

- I. Un préalable, brevets et émergence de l'industrie
- II. Le brevet comme « propriété industrielle » limitée
- III. L'impact des controverses du XIX^e siècle

Ch. 2 : Les droits de l'inventeur aux Etats-Unis

- I. L'invention, une conception instable dans la loi et la jurisprudence
- II. Le poids de l'Office, de l'examen, des procédures

Ch. 3 : Le déroulement des guerres des brevets

- I. La guerre des *patents* dans l'industrie des *motion pictures*
- II. L'industrie automobile et le brevet Selden
- III. Les frères Wright, une guerre à l'échelle internationale

DEUXIÈME PARTIE : LES CONSÉQUENCES : PARALYSIE DE L'INDUSTRIE ET FREINAGE DES INNOVATIONS

Ch. 4 : L'impact global des litiges sur les industries

- I. Une cause majeure de la suprématie mondiale du cinéma français jusqu'en 1914
- II. Le peu d'importance de l'affaire Selden pour l'automobile
- III. L'industrie des avions, le retard américain

Ch. 5 : Les modèles économiques dans l'industrie du cinéma avant 1908

- I. Modèles industriels ou construits sur les titres
- II. Les modèles industriels en France et aux Etats-Unis
- III. Le modèle économique de Thomas Edison dans la guerre des brevets

Ch. 6 : Innovation et émergence de l'industrie des avions, le cas français

- I. La naissance de l'industrie des aéroplanes
- II. Prix, concours, et compétition innovatrice
 - a) *Circulation et partage des innovations techniques.*
 - b) *L'économie des prix et des concours*

Ch. 7 : Deux logiques contradictoires : innover ou valoriser les titres

- I. Patents, invention collective et innovation
- II. Un cas singulier, Santos-Dumont, l'innovation sans brevet
- III. Chercheurs ou détenteurs de titres, la mutation des frères Wright

TROISIÈME PARTIE : LES POOLS COMME SOLUTIONS À LA GUERRE

Ch. 8 : Les pools de brevets et la loi Sherman

- I. La MPPC, pool de brevets et cartel de producteurs
- II. La loi Sherman et la loi des brevets, « *US vs MPPC and others* »

Ch. 9 : Une abolition locale du système des brevets

- I. Les politiques de brevets dans l'industrie automobile
 - a) *L'accord de licences croisées de l'automobile*
 - b) *Henry Ford, un défi à la « théologie des brevets »*
- II. La Manufacturers Aircraft Association
- III. Une remise en cause de la « *théologie des brevets* »

CONCLUSION GÉNÉRALE : POOLS, COMMUNS, DOMAINE PUBLIC

L'AUTEUR

Pierre-André Mangolte est agrégé es-sciences sociales et docteur es-sciences économiques. Comme chercheur au CEPN de l'Université Paris 13, il a travaillé sur le changement technique et son cadre institutionnel, et sur les droits de propriété intellectuelle, en particulier le copyright (et le logiciel libre) et les brevets.

BON DE COMMANDE valable pour la vente par correspondance uniquement

à retourner à L'HARMATTAN 7 rue de l'École Polytechnique - 75005 Paris

Veuillez me faire parvenir exemplaire(s) du livre : LA GUERRE DES BREVETS • Prix 25 €

Frais de port à ajouter : 3,50 euros (1 livre) + 1 euro par livre supplémentaire

NOM :

ADRESSE.....

Ci-joint un chèque de €. (À l'ordre de L'Harmattan)

Pour l'étranger, vos règlements sont à effectuer :

- en euros sur chèques domiciliés sur banque française

- par virement en euros sur notre CCP Paris (IBAN : FR 04 2004 1000 0123 6254 4N02 011 / BIC : PSSTFRPPPAR)

- par carte bancaire (Visa uniquement) N°..... date d'expiration...../...../...../

le numéro CVx2 (les 3 derniers chiffres se trouvant au dos de votre carte, à gauche de votre signature) _

Nous possédons plusieurs librairies dans le 5^e arrondissement de Paris, chacune avec un fonds spécifique : www.harmattan.fr > « Les Librairies ».

Service de promotion et de diffusion : Marie Bultez

7 rue de l'École Polytechnique - 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 79 26

Courriel : marie.bultez@harmattan.fr

Vous pouvez aussi commander l'ouvrage

à votre libraire habituel

ou sur notre site internet :

www.editions-harmattan.fr